



PRÉVENIR L'ITINÉRANCE DES JEUNES POUR LEUR OFFRIR UN AVENIR PROMETTEUR

Déposé au ministère des Finances du
Québec dans le cadre des consultations pré-
budgétaires 2026-2027

Janvier 2026

Jeunes+

Pour toute demande de renseignements ou pour plus d'informations,
communiquez avec :

Marie-Ève Brousseau

Coordonatrice Coalition Jeunes+

marie-eveb@danslarue.org

Coalition Jeunes+

1680, rue Ontario E, bureau 5

Montréal (Québec) H2L 1S7

Téléphone : (438) 404-3679

Note – Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable à la Coalition Jeunes+.

TABLe DES MATIÈRES

03

Présentation de La Coalition Jeunes +

04

1. Recommandations en bref

07

2. Mise en contexte

09

3. Continuum de Prévention

10

4. Nos recommandations

Une recommandation phare

Deux recommandations transversales essentielles

4.1 Protection de la Jeunesse et Famille

4.2 Revenu

4.3 Logement

4.4 Éducation et Emploi

4.5 Accès aux services

17

Conclusion

18

Annexe A : Membres du Comité de pilotage de la Coalition Jeunes+

19

Annexe B : Déclaration commune pour la prévention de l'itinérance jeunesse au Québec

20

Annexe C : Références bibliographiques

21

Remerciements



PRÉSENTATION DE LA COALITION JEUNES+

La Coalition Jeunes+ est une coalition québécoise visant la prévention de l'itinérance chez les jeunes et la promotion du respect de leurs droits. Elle vise à réduire le flux d'entrée dans l'itinérance et à agir le plus en amont possible afin de favoriser l'inclusion et le bien-être des jeunes.

Créée en 2018, à partir d'une idée émanant de l'organisme Dans la rue, elle réunit des jeunes avec savoir expérientiel (Comité Jeunes+), des organismes communautaires, des regroupements d'organismes et des chercheurs. Elle se distingue par le fait que les jeunes sont au cœur de ce projet collectif. Ce sont leurs droits, besoins et idées qui sont mis de l'avant. Les membres du comité Jeunes+ identifient des pistes à explorer et mènent des actions de sensibilisation. Ils engagent la conversation sur la prévention de l'itinérance avec des jeunes à travers la province et participent aux travaux du comité de pilotage.

La Coalition Jeunes+ s'engage dans cinq axes d'action complémentaires

- Contribuer à la transformation des politiques et des systèmes
- Mobiliser les jeunes avec savoir expérientiel et les jeunes dans les milieux en amont de l'itinérance
- Élargir les partenariats et le champ d'influence de la Coalition Jeunes+
- Sensibiliser les publics cibles à la prévention de l'itinérance jeunesse
- Promouvoir et suivre les travaux de recherche et mobiliser les savoirs

1. RECOMMANDATIONS EN BREF

Ce document présente un aperçu concis des recommandations formulées par la Coalition Jeunes+. Celles-ci s'inscrivent dans des thématiques étroitement liées à la prévention de l'itinérance chez les jeunes et s'appuient sur l'expérience vécue des membres du Comité Jeunes+.



RECOMMANDATION 01

Lancer un chantier en vue d'élaborer une stratégie intersectorielle en prévention de l'itinérance jeunesse qui incarne une vision à long terme, mobilise tous les secteurs concernés et assure une réponse cohérente aux besoins des jeunes à risque.

RECOMMANDATION 02

Simplifier les démarches administratives et réduire la bureaucratie, afin de faciliter l'accès des jeunes aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, le logement et l'aide sociale.

RECOMMANDATION 03

Assurer l'accès à des données fiables et aussi proches que possible du temps réel est essentiel pour orienter les politiques publiques de manière réactive et éclairée.

RECOMMANDATION

04

Offrir systématiquement, à la sortie de la protection de la jeunesse, un soutien financier direct afin de répondre à l'ensemble des besoins des jeunes.

RECOMMANDATION

06

Bonifier les prestations d'aide sociale afin qu'elles atteignent, à tout le moins, le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC), fixé à 26 155\$ pour les jeunes concernés. Cette bonification permettrait de répondre aux besoins essentiels et de garantir un revenu de base plus digne et plus équitable.

RECOMMANDATION

08

Rehausser le salaire minimum à 20 \$ de l'heure afin de garantir à chacun un revenu viable, correspondant au seuil annuel estimé à 40 084\$.

RECOMMANDATION

05

Renforcer et financer des actions concertées intersectorielles entre les réseaux de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de la justice et le milieu communautaire, afin d'assurer une continuité des services et d'éviter les ruptures de parcours dans l'accompagnement des jeunes à la suite de leurs passages en protection de la jeunesse.

RECOMMANDATION

07

Encourager l'affiliation sociale et l'autonomie financière des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en favorisant leur insertion professionnelle.

RECOMMANDATION

09

Faciliter l'accès aux programmes de Supplément au Loyer (PSL) réguliers pour les jeunes.

RECOMMANDATION

11

Bonifier les programmes favorisant le retour aux études entre autres, en assouplissant les critères d'admission et en éliminant les restrictions liées à l'aide financière.

RECOMMANDATION

13

Renforcer l'accès équitable et rapide à des soins de santé globaux pour les jeunes, en particulier en santé mentale et en dépendances.

RECOMMANDATION

10

Financer un programme de microcrédits adaptés aux jeunes, gérés par des organismes communautaires.

RECOMMANDATION

12

Augmenter, dès la prochaine année scolaire l'offre de services de soutien adaptés aux élèves ayant des besoins particuliers, en renforçant les équipes spécialisées en psychoéducation, psychologie et travail social, dans toutes les écoles.

2. MISE EN CONTEXTE

Le Québec traverse actuellement l'une des périodes les plus sombres de son histoire. Une crise sociale d'une ampleur inédite fait rage, laissant derrière elle des milliers de personnes en situation d'itinérance. Ce phénomène, loin d'être un simple choix individuel, résulte d'un processus complexe de désaffiliation sociale aux multiples facettes.

Entre les dénombrements de 2018 et 2022, une hausse alarmante de 44 % du nombre de personnes en situation d'itinérance a été observée. Bien que les données les plus récentes ne soient pas encore disponibles, tout porte à croire que cette tendance s'est aggravée depuis. Parmi les profils les plus préoccupants, celui de l'itinérance jeunesse demeure malheureusement présent depuis les années 1980, et son ampleur continu de s'accroître.

Ce phénomène touche des jeunes en plein développement, en quête de sens, et à une étape charnière de leur vie. L'itinérance chez les jeunes résulte d'un enchevêtrement de causes profondes : ruptures familiales, problèmes de santé mentale, consommation, décrochage scolaire, discrimination, passages par les services de la protection de la jeunesse etc., autant de facteurs qui fragilisent les trajectoires dès le plus jeune âge. Au fil des ans, plusieurs initiatives ont été mises en place : hébergements jeunesse, Programme Qualification Jeunesse (PQJ), prolongation du soutien après un passage dans les services de la protection de la jeunesse. Bien que pertinentes, ces mesures interviennent trop souvent en aval, lorsque la crise est déjà déclenchée. D'où l'importance d'agir en amont, en tenant compte des réalités spécifiques vécues par les jeunes de 18 à 30 ans, pour mieux prévenir les ruptures et soutenir des trajectoires positives vers l'autonomie.

L'urgence d'agir est réelle. Les jeunes ne peuvent plus attendre que leurs vulnérabilités se transforment en situations critiques. Il est impératif de s'attaquer aux causes systémiques, là où naissent les trajectoires d'exclusion.

Les conséquences de l'itinérance sont profondes et multiformes, tant pour les jeunes que pour la société. Réduire ce phénomène à une simple question de coûts financiers serait une erreur : il s'agit de parcours de vie interrompus, d'atteintes à la santé, d'exposition accrue à la violence et à l'exploitation. Toutefois, dans un contexte de ressources publiques limitées, il est essentiel de réfléchir à la manière la plus efficace d'investir.

Ne pas agir entraînera des coûts humains, sociaux et économiques considérables :

Santé : recours intensif aux services d'urgence et d'hospitalisation, notamment pour des enjeux de santé mentale et de dépendances, bien plus coûteux que des mesures préventives.

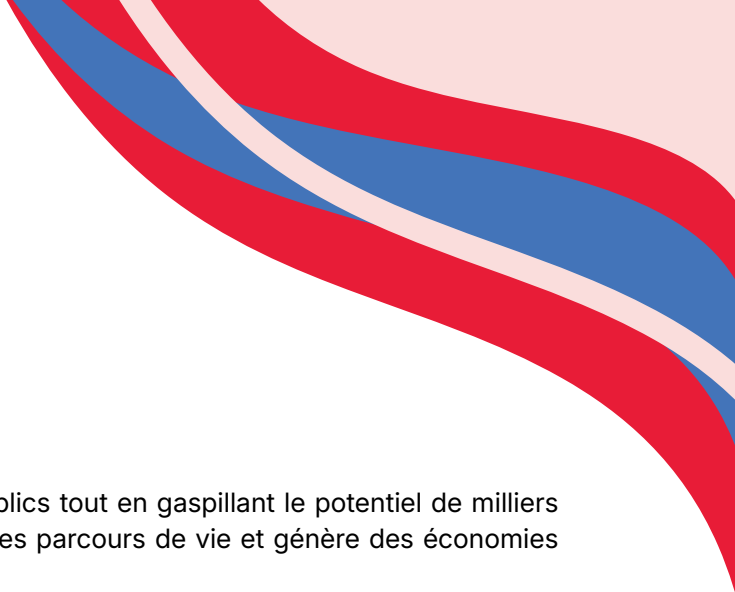
Justice et sécurité publique : judiciarisation accrue, détention, interventions policières et judiciaires, dont les coûts dépassent largement ceux d'un accompagnement préventif.

Économie : frein à l'accès à l'éducation et à l'emploi, perte de potentiel productif, dépendance accrue aux programmes sociaux.

Social : isolement, marginalisation, fragilisation du tissu communautaire, et risque d'itinérance chronique qui perpétue une spirale intergénérationnelle d'exclusion.

Selon une étude commandée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 2023 et réalisée par la firme AppEco, chaque personne en situation d'itinérance coûte à l'État plus de 70 000 \$ par année.





En résumé, l'inaction transfère la facture aux systèmes publics tout en gaspillant le potentiel de milliers de jeunes. À l'inverse, investir dans la prévention protège les parcours de vie et génère des économies substantielles pour l'État et la société.

Selon le dernier dénombrement réalisé en 2022, 44 % des personnes en situation d'itinérance au Canada ont connu cette réalité avant l'âge de 25 ans. La transition hors du système de protection de la jeunesse mérite donc une attention particulière. En amont, il est également essentiel de considérer les conditions de vie des familles. Au Québec, 45 % des jeunes interrogés avaient déjà séjourné en famille d'accueil ou en foyer de groupe

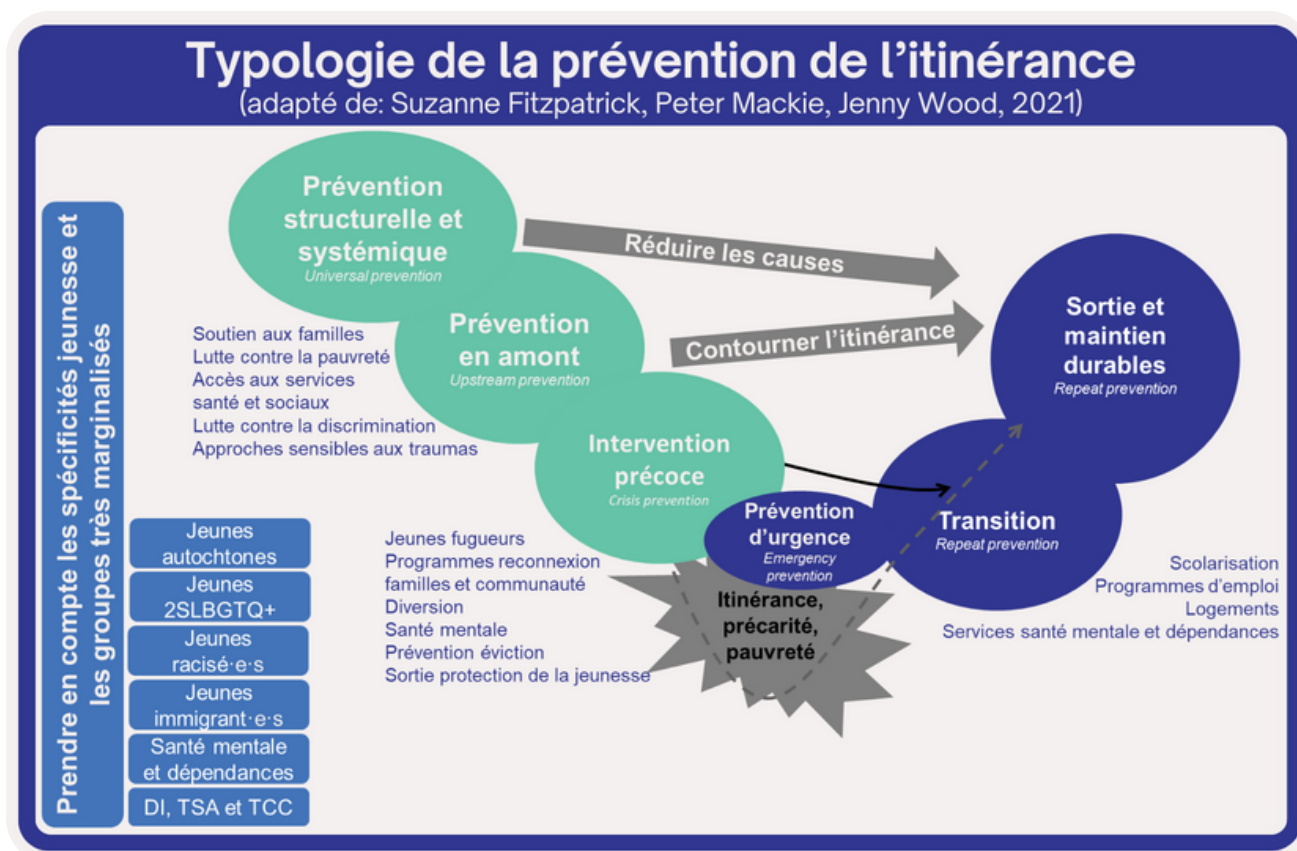
Si les causes sont multiples et entrecroisées, l'objectif de la prévention est clair : permettre aux jeunes de ne pas se retrouver dans des situations de grande vulnérabilité et éviter qu'ils vivent l'itinérance. Des gestes concrets peuvent être posés dès aujourd'hui. Ce mémoire vise à les rendre explicites afin que les décideurs puissent s'en saisir rapidement, dès le prochain exercice budgétaire.

Citation de Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux et député de Taillon – Coalition Avenir Québec lors du Forum 2024 de La Coalition Jeunes+:

« La chose qui m'a le plus affecté, c'était de voir qu'on a beau donner plus de places en refuges, plus de places en logements supervisés, plus de... On n'arrive pas à casser la tendance. Il faut vraiment s'attaquer à la prévention. Mais pour travailler à la prévention, il faut travailler tous ensemble ! »

3. CONTINUUM DE PRÉVENTION

La Coalition Jeunes+ a conçu un continuum de prévention fondé sur la typologie élaborée par Fitzpatrick, Mackie et Wood (2021), qui propose une approche structurée pour intervenir efficacement à différents moments du parcours vers l'itinérance. Ce modèle permet de mieux cerner les occasions d'agir en amont, pendant et après les situations de risque, en distinguant cinq types de prévention: structurelle et systémique, en amont, précoce, d'urgence et de sortie et maintien durables. Cette typologie offre aux intervenants et aux décideurs des repères clairs pour développer des stratégies adaptées aux besoins spécifiques des centres jeunesse et des jeunes vulnérables, selon leur stade de trajectoire résidentielle et leur degré de vulnérabilité.



4. NOS RECOMMANDATIONS

La Coalition Jeunes+ souligne le manque d'actions structurantes actuellement déployées pour prévenir l'itinérance jeunesse de manière systémique et durable. Il est essentiel d'agir sur les politiques et les structures en amont, avant que les jeunes ne basculent dans une situation de grande précarité. Ces interventions, en plus de bénéficier aux jeunes à risque, profitent à l'ensemble de la population.

Les recommandations proposées visent à renforcer la prévention en amont tout en assurant une sortie durable de l'itinérance. Elles incluent également des actions ciblées à des moments charnières, comme la sortie d'un établissement, d'un passage dans les services de la protection de la jeunesse ou d'un milieu carcéral afin d'éviter que la rue ou les refuges ne deviennent une destination par défaut.

Malgré l'existence de plusieurs politiques touchant la jeunesse ou les populations vulnérables (politique de lutte à l'itinérance, plan d'action interministériel en itinérance, politique jeunesse et plan d'action jeunesse 2025-2030, guide École en santé, programmes et mesures familiales, plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale), peu d'entre elles proposent des mesures spécifiquement adaptées aux jeunes en situation ou à risque d'itinérance.

De plus, les actions concertées entre les différents ministères et secteurs demeurent rares, alors que les besoins des jeunes en matière de prévention exigent une réponse intersectorielle. Une approche globale, centrée sur les réalités des jeunes et tenant compte de la diversité de leurs parcours, est indispensable pour répondre efficacement à cette problématique.

Une recommandation phare

La Coalition Jeunes+ porte une conviction forte : il est temps de faire mieux, et surtout de faire plus. Pour enrayer durablement l'itinérance jeunesse, il ne suffit plus de répondre aux urgences, il faut « fermer le robinet ». Cela signifie adopter une vision à long terme, mettre en œuvre des actions coordonnées entre les ministères, mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et investir massivement dans la prévention.

Dans cette perspective, la **Coalition Jeunes+ propose une recommandation phare** :

Recommandation # 1 : Lancer un chantier en vue d'élaborer un **plan d'action intersectoriel en prévention de l'itinérance jeunesse** qui incarne une **vision à long terme, mobilise tous les secteurs concernés** et assure une réponse cohérente aux besoins des jeunes à risque. Ce plan doit répondre à l'urgence d'agir en mettant en place des mesures concrètes dès maintenant, tout en **jetant les bases d'une transformation durable des systèmes**. Il représente non seulement une réponse immédiate aux vulnérabilités vécues par les jeunes, mais aussi une prémisses essentielle pour générer des économies futures en réduisant les coûts sociaux, sanitaires et économiques liés à l'itinérance. Un premier plan d'action devrait minimalement contenir des actions à court terme correspondants aux recommandations se trouvant aux pages qui suivent, puis, des actions structurantes proposant des changements conséquents au sein des réseaux étatiques.

■ Deux recommandations transversales essentielles :

Recommandation # 2 : Simplifier les démarches administratives et réduire la bureaucratie : pour faciliter l'accès des jeunes aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, le logement et l'aide sociale. Sans tout régler, plusieurs programmes déjà en place pourraient faire une bonne différence dans la vie des jeunes s'il n'était pas si compliqué d'en bénéficier.

Recommandation # 3 : L'accès à des données fiables et aussi proches que possible du temps réel est essentiel pour orienter les politiques publiques de manière réactive et éclairée. Cela suppose d'accroître notre connaissance de la situation en finançant davantage les recherches ciblées sur les jeunes, en les incluant activement dans le processus, et d'accélérer la divulgation des résultats de ces recherches et des dénombrements.

Ces recommandations visent à transformer les systèmes pour qu'ils soient plus réactifs, plus inclusifs et mieux adaptés aux réalités vécues par les jeunes. Prévenir l'itinérance jeunesse, c'est investir dans l'avenir du Québec.

Pour répondre de manière globale, structurante et durable à la problématique de l'itinérance chez les jeunes, la Coalition Jeunes+ a identifié cinq champs d'action incontournables autour desquels s'articulent ses recommandations. Ces axes stratégiques permettent d'agir à la fois en amont et en aval des situations d'exclusion.

- **La protection de la jeunesse et soutien aux familles** : Il est essentiel d'anticiper les trajectoires d'itinérance en renforçant les mesures de transition à la sortie des services de la protection de la jeunesse et en investissant massivement dans des services préventifs auprès des familles. En agissant en amont, avant que les situations ne se détériorent, on peut éviter les ruptures qui mènent à l'exclusion et favoriser des parcours de vie stables et sécurisants pour les jeunes.
- **Le revenu** : Offrir un soutien de dernier recours suffisant, accessible et adapté à la réalité des jeunes, afin de répondre à leurs besoins de base et de favoriser leur autonomie.
- **Le logement** : Garantir un accès réel à des logements stables, abordables et sécuritaires, tout en adaptant les programmes aux trajectoires résidentielles plus instables des jeunes.
- **L'éducation et l'emploi** : Soutenir le retour en formation, la persévérance scolaire et l'insertion sur le marché du travail par des mesures concrètes, souples et incitatives.
- **L'accès aux services** : Assurer une offre de services de santé, de soutien psychosocial et d'accompagnement réellement accessibles, culturellement sécuritaires et adaptés aux jeunes les plus vulnérables.

Ces cinq champs d'action sont complémentaires et indissociables. Pris ensemble, ils constituent les fondements d'une stratégie ambitieuse, qui devrait s'amorcer avec le budget 2026-2027, visant à mettre fin à l'itinérance chez les jeunes de façon durable et équitable. Leurs déclinaisons spécifiques sont détaillées dans les sections qui suivent.

4.1 PROTECTION DE LA JEUNESSE ET FAMILLE

Au Québec, un jeune sur trois qui sort de la protection de la jeunesse vit de l'itinérance dans les trois années qui suivent. Ce taux grimpe à 44 % pour ceux ayant été placés en foyer de groupe ou en centre de réadaptation. À ce jour, aucune comparaison n'a été établie avec les autres provinces et territoires. Toutefois, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse en avril 2023, le Québec se situait en dernière position en matière de soutien à la sortie. Les modifications apportées à la loi demeurent timides et leur impact dépendra largement des modalités d'application. Celles-ci seront déterminantes pour renverser l'inégalité des chances à laquelle sont confrontés ces jeunes.

Pour prévenir les trajectoires d'itinérance liées aux ruptures familiales, il est essentiel d'investir dans des services de soutien préventifs auprès des familles. Trop souvent, les difficultés vécues à la maison s'aggravent en l'absence d'un accompagnement adéquat, menant à une prise en charge par la Direction de la protection de la jeunesse. En agissant en amont par des services psychosociaux accessibles, des interventions familiales, du répit parental et du soutien à la parentalité il est possible de réduire les signalements, d'éviter les placements et de favoriser le maintien des liens familiaux. Ces mesures préventives sont non seulement plus humaines, mais aussi plus efficaces et moins coûteuses à long terme. Elles doivent être considérées comme un pilier fondamental de toute stratégie visant à enrayer l'itinérance chez les jeunes. Dans cette perspective, il est impératif de mettre en œuvre les recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent), qui soulignait la nécessité d'investir dans la prévention et la continuité des services.

Dans cette optique, il est également crucial de soutenir la création de tables de concertation locales et régionales réunissant les CISSS/CIUSSS, la Direction de la protection de la jeunesse, les municipalités et les organismes communautaires. Ces instances de collaboration permettent de mieux coordonner les interventions, de partager les expertises et de développer des solutions adaptées aux réalités locales, renforçant ainsi le filet de sécurité autour des jeunes à risque.

Dans cette optique, nous formulons les recommandations suivantes pour les jeunes de 18 à 30 ans et les familles :

Recommandation # 4 : Offrir systématiquement, à la sortie de la protection de la jeunesse, un soutien financier direct. Le soutien pourrait s'inspirer du programme New Leaf mis en œuvre dans d'autres provinces canadiennes. Ce modèle prévoit un transfert unique de 7 500\$, versé sans condition, pour permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins immédiats, de se loger plus rapidement et de stabiliser leur parcours. Cette approche favorise l'autonomie, réduit la dépendance aux services d'urgence et prévient l'entrée et/ou l'enracinement dans l'itinérance.

Recommandation # 5 : Renforcer et financer des actions concertées intersectorielles entre les réseaux de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de la justice et le milieu communautaire, afin d'assurer une continuité des services et d'éviter les ruptures de parcours dans l'accompagnement des jeunes sortant des services de la protection de la jeunesse.

4.2 REVENU

Lors du plus récent dénombrement de l'itinérance visible au Québec, 12 % des jeunes de moins de 30 ans recensés ne disposaient d'aucun revenu. Ce chiffre alarmant reflète les limites du système actuel, où 62 % des personnes en situation d'itinérance reçoivent des prestations d'aide sociale, souvent insuffisantes pour couvrir les besoins de base. En plus d'être dérisoires, ces prestations sont associées à des démarches administratives complexes et décourageantes. Les jeunes concernés, tout comme les organismes qui les soutiennent, dénoncent ces obstacles bureaucratiques qui freinent l'accès à une aide pourtant essentielle:

- Des délais de traitement longs qui laissent les jeunes sans ressources pendant des périodes critiques.
- Des critères d'admissibilité rigides, notamment pour ceux qui souhaitent poursuivre des études ou intégrer le marché du travail.

La Coalition Jeunes+ joint sa voix à celle des nombreux acteurs engagés dans la lutte à l'itinérance et à la pauvreté pour réclamer une réforme ambitieuse des mesures de soutien au revenu. Il est impératif que l'aide de dernier recours soit bonifiée pour atteindre au minimum la mesure de l'indice du panier de consommation (MPC), garantissant ainsi un revenu de base digne. De plus, cette aide doit être adaptée aux réalités des jeunes, en tenant compte de leur volonté de poursuivre des études ou d'intégrer le marché du travail. Elle doit devenir un véritable tremplin vers la stabilité résidentielle, l'autonomie et l'inclusion sociale.

Ces recommandations visent à renforcer le filet social et à offrir aux jeunes les moyens de se libérer de l'itinérance de manière pérenne. Le prochain budget doit refléter cette volonté politique de ne laisser personne derrière.

Dans cette optique, nous formulons les recommandations suivantes pour les jeunes de 18 à 30 ans:

Recommandation # 6 : Bonifier les prestations d'aide sociale afin qu'elles atteignent, à tout le moins, le seuil de la mesure de l'indice du panier de consommation (MPC), fixé à 26 155\$ pour les jeunes concernés. Cette bonification permettrait de répondre aux besoins essentiels et de garantir un revenu de base plus digne et plus équitable.

Recommandation # 7 : Encourager l'affiliation sociale et l'autonomie financière des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en favorisant leur insertion professionnelle. Pour ce faire, il est essentiel de majorer le revenu de travail autorisé sans pénalité, permettant ainsi aux jeunes de conserver une part plus importante de leurs revenus d'emploi. Cette mesure contribuerait à réduire la dépendance aux prestations gouvernementales tout en valorisant l'engagement professionnel et l'intégration sociale.

Recommandation # 8 : Rehausser le salaire minimum à 28\$ de l'heure afin de garantir à chacun un revenu viable, correspondant au seuil annuel estimé à 40 084\$. Cette mesure vise à assurer une meilleure sécurité économique, réduire la précarité et permettre aux jeunes de couvrir leurs besoins essentiels sans dépendre de l'aide sociale.

4.3 LOGEMENT

Lorsqu'ils quittent leur famille ou un milieu de placement, les jeunes ont besoin d'un environnement sain, sécuritaire et abordable pour pouvoir vivre de manière autonome. Or, leur accès au logement est freiné par de nombreux obstacles : des difficultés financières, la stigmatisation liée à leur âge, à leurs modes de vie ou à leur supposé manque d'expérience, une méconnaissance de leurs droits, ainsi que des exigences de garanties financières souvent inaccessibles imposées par les propriétaires et locateurs. En pleine période de développement, les jeunes changent également plus fréquemment de parcours et de logement que les adultes, ce qui complexifie davantage leur stabilité résidentielle.

Depuis la pandémie, le coût des loyers a connu une hausse fulgurante. Selon Statistique Canada, les loyers pour un logement de quatre pièces à Montréal ont augmenté de 71 % entre 2019 et 2024, passant de 1 130\$ à 1 930\$.

La hausse est encore plus marquée dans d'autres régions du Québec. À Drummondville, qui reste l'une des municipalités les moins chères au Canada, les loyers ont augmenté de 100 % depuis 2019, passant de 600\$ à 1 200\$.

En 2024, le nombre de logements sociaux se situe autour de 169 000, dont quelque 79 400 logements publics, incluant 66 600 HLM, un peu plus de 32 000 logements coopératifs et près de 58 000 logements gérés par des organismes sans but lucratif. Ils représentent environ 11 % des logements locatifs que compte le Québec. Pour le FRAPRU et les autres regroupements du secteur du logement social et communautaire, afin de répondre aux besoins les plus urgents, le Québec doit doubler la part occupée par le logement social au sein du parc locatif, pour en atteindre au moins 20 % d'ici 15 ans.

Ces recommandations s'inscrivent dans une approche structurante pour favoriser l'autonomie résidentielle des jeunes en situation de précarité. Elles visent à lever les obstacles systémiques à l'accès et au maintien en logement, en bonifiant les programmes existants, en adaptant les soutiens aux réalités spécifiques des jeunes, et en renforçant le filet de sécurité pour prévenir les expulsions. Elles répondent à un besoin urgent de stabilité et de dignité, et devraient être intégrées au prochain budget comme des leviers essentiels de justice sociale et d'inclusion.

Dans cette optique, nous formulons les recommandations suivantes pour les jeunes de 18 à 30 ans :

Recommandation # 9 : Faciliter l'accès aux Programmes de Supplément au Loyer (PSL) réguliers pour les jeunes, en ajustant les montants admissibles afin qu'ils soient équivalents à ceux du PSL Volet 2 (120 % du loyer médian), mieux alignés sur les coûts réels du marché locatif actuel permettant ainsi à un plus grand nombre d'en bénéficier.

Recommandation # 10 : Financer un programme de microcrédits adaptés aux jeunes, gérés par des organismes communautaires, afin de prévenir les évictions et les ruptures résidentielles dès les premiers signes d'instabilité. Ces initiatives permettent d'offrir un soutien financier rapide et ciblé, tout en misant sur l'accompagnement de proximité, pour éviter que les jeunes ne se retrouvent en situation d'itinérance.

4.4 ÉDUCATION ET EMPLOI

L'éducation et l'emploi sont des leviers essentiels pour prévenir l'itinérance chez les jeunes et favoriser leur inclusion sociale. Pourtant, les données sont préoccupantes : le dénombrement de 2022 a démontré que 42 % des jeunes âgés de 0 à 29 ans en situation d'itinérance ont vécu un décrochage scolaire. Selon une enquête menée par l'organisme Dans la rue, plus de 60 % des jeunes souhaitent poursuivre leur parcours éducatif, mais se heurtent à de nombreux obstacles : besoin immédiat de revenus, accès limité au logement social, rigidité des programmes d'aide financière, complexité administrative, etc.

L'école, lieu universel de passage pour les jeunes, représente un espace stratégique pour prévenir l'itinérance et les processus de désaffiliation. Il est donc impératif que le prochain budget reflète une volonté politique forte d'agir en amont et en aval du parcours scolaire.

Dans cette optique, nous formulons les recommandations suivantes pour les jeunes de 18 à 30 ans :

Recommandation # 11 : Bonifier les programmes de retour aux études en assouplissant les critères d'admission, en éliminant les restrictions liées à l'aide financière, en simplifiant les démarches administratives et en offrant un accompagnement personnalisé adapté aux réalités des jeunes. Ces ajustements visent à lever les barrières à l'éducation et à favoriser une réintégration scolaire réussie pour les jeunes en situation de vulnérabilité.

Recommandation # 12 : Augmenter dès la prochaine année scolaire l'offre de services de soutien adaptés aux élèves ayant des besoins particuliers, en renforçant les équipes spécialisées en psychoéducation, psychologie et travail social, dans toutes les écoles. Ces services doivent permettre d'intervenir de manière précoce, afin de prévenir l'aggravation des difficultés et de réduire les risques de décrochage scolaire à long terme.

Extrait de la parole des jeunes dans le " Rapport de recherche sur l'éducation et la prévention de l'itinérance chez les jeunes " Youth Action Research Revolution (YARR)

*" Plus de la moitié des jeunes ont déclaré qu'ils étaient déjà désengagés de l'école avant de connaître l'exclusion liée au logement. **Cela était dû au manque de soutien, de l'intimidation, au manque de sommeil ou de la nécessité de jongler entre travail et école.** "*

4.5 ACCÈS AUX SERVICES

Selon l'enquête canadienne de 2016, 85,4 % des jeunes en situation d'itinérance vivent avec un haut niveau de détresse mentale, 42 % ont déjà fait une tentative de suicide et 35 % ont déjà été hospitalisés au moins une fois pour une surdose. Les problèmes de santé mentale peuvent être une cause d'itinérance ; ils en sont aussi une conséquence et représentent toujours une barrière à la sortie. En matière de santé mentale, les interventions précoces et rapides constituent un facteur de prévention majeur. Les problèmes de santé physique sont importants également (VIH/SIDA, ITSS, hépatites, etc.).

L'accès aux services sociaux et de santé, difficile pour l'ensemble de la population, est encore plus difficile pour les jeunes, surtout ceux qui en ont le plus besoin. En plus du manque de disponibilité des services, des listes d'attente, de la complexité de la navigation, les jeunes, inexpérimentés ou marqués par des expériences parfois traumatisantes avec les institutions, perçoivent des préjugés à leur égard comme jeunes ou comme jeunes issus de la diversité, se sentent mal reçus et abandonnent leurs démarches.

Dans cette optique, nous formulons la recommandation suivante pour les jeunes de 18 à 30 ans:

Recommandation # 13 : Renforcer l'accès équitable et rapide aux soins de santé globaux pour les jeunes, en particulier en santé mentale et en dépendances. Cela implique d'augmenter l'offre de services de première ligne, de soutenir le travail de proximité, et de financer le développement de services gratuits, accessibles et adaptés dans toutes les communautés et régions du Québec.

Citation de Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux et député de Taillon – Coalition Avenir Québec lors du Forum 2024 de La Coalition Jeunes+:

« Que les jeunes aient accès à tous les services dont ils ont besoin et que ces services soient adaptés à leur réalité. Je pense que c'est le plus grand enjeu : c'est l'adaptation des services à la réalité des jeunes. »

CONCLUSION

Les recommandations proposées par la Coalition Jeunes+ pour le budget 2026-2027 s'inscrivent dans une volonté ferme de prévenir l'itinérance jeunesse. Elles ne se limitent pas à des ajustements ponctuels : elles appellent à une transformation systémique, à une refonte des politiques publiques et à une révision des mécanismes institutionnels qui, trop souvent, échouent à répondre aux besoins réels des jeunes.

Face à la complexité de l'itinérance comme à celle de la pauvreté, la prévention demande de l'audace et du courage. Cette audace est indispensable, car il s'agit de bien plus que de programmes ou de chiffres : il est question de vies humaines à protéger, à accompagner et à valoriser.

Prévenir l'itinérance jeunesse, c'est investir dans l'avenir du Québec. Chaque jeune qui trouve sa place dans la société, qui a accès à un logement stable, à une éducation de qualité, à des services de soutien et à des opportunités d'emploi, représente une richesse collective. À l'inverse, chaque jeune laissé pour compte entraîne des coûts sociaux et économiques considérables, mais surtout une perte inestimable sur le plan humain.

Nous portons donc un appel clair : il est urgent de changer de cap. Il faut cesser de traiter l'itinérance uniquement lorsqu'elle devient visible et chronique, et plutôt s'attaquer aux causes profondes qui précarisent les trajectoires des jeunes. Cela exige une vision à long terme, une cohérence entre les ministères et une réelle volonté politique d'investir massivement dans la prévention.

Mais surtout, cela exige des changements profonds dans les systèmes qui accompagnent la vie des jeunes : le système de santé, le système d'éducation, le système de protection de la jeunesse, le marché du logement, les politiques de soutien au revenu, et les services sociaux doivent être repensés pour devenir plus accessibles, plus souples, plus inclusifs et plus réactifs. Il ne s'agit pas seulement d'ajouter des mesures, mais de revoir les fondations mêmes de ces systèmes pour qu'ils cessent de produire de l'exclusion et deviennent des leviers d'émancipation.

Il y va de notre responsabilité collective d'agir ensemble, dès maintenant. Nous le devons aux jeunes en situation de grande vulnérabilité. Nous le devons à l'ensemble des jeunes. Nous le devons à l'ensemble de la société québécoise. Voilà pourquoi nous réitérons avec force qu'il est primordial que le Québec se dote d'un plan d'action intersectoriel en prévention de l'itinérance jeunesse 2026-2031, porteur d'une transformation durable et équitable.



**TRAVAILLONS ENSEMBLE
POUR ÉVITER QUE CE BANC
NE DEVIENNE LEUR MAISON !**

ANNEXE A : MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA COALITION JEUNES+

Comité Jeunes+ (jeunes avec savoir expérientiel)

- Yami
- Zac
- Alicia
- Tommy
- Mike
- Mana

Permanence de la Coalition Jeunes+

- Marie-Ève Brousseau, coordonnatrice Jeunes+
- Mélodie Cordeau, chargée de projet mobilisation et représentation jeunesse
- Johanne Cooper, chargée de projet concertation et développement de partenariats
- Mégane Charron, chargée de projet communication

Chercheurs

- Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales (CREMIS) – Sue-Ann McDonald, chercheure

Organismes

- Dans la rue – Cécile Arbaud, directrice générale
- Dans la rue – Marie-Noëlle L'Espérance, directrice générale adjointe
- En Marge 12-17 – Tristan Delorme, directeur général
- Maison Tangente – Marie-Noëlle Perron, codirectrice

Regroupements

- Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) – Grace Tabaka, directrice défense des droits
- Regroupement des organismes autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) – Fernando Rotta, responsable des communications et de l'analyse politique
- Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) – Mary-Lee Plante, organisatrice communautaire
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) – Alexandra Tanguay, organisatrice communautaire
- Réseau SOLIDARITÉ Itinérance Québec – Boromir Vallée Dore, directeur général

ANNEXE B : DÉCLARATION COMMUNE POUR LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE AU QUÉBEC

La déclaration commune de la Coalition Jeunes+ signée par plus de 450 personnes, et ayant fait l'objet d'une motion adoptée à l'Assemblée nationale le 8 décembre 2021, souligne l'engagement des acteurs et les grands principes à adopter :

En tant que jeune, chercheur, élu, citoyen, représentant d'organisme, d'un regroupement, d'une institution, qui sommes membres de la Coalition Jeunes+ et/ou impliqué dans la lutte contre l'itinérance jeunesse, nous prôtons un virage visant la prévention de l'itinérance jeunesse selon la vision et les principes directeurs suivants :

1. Nous estimons que la prévention de l'itinérance jeunesse est une responsabilité collective de la société québécoise.
2. Nous reconnaissons les besoins spécifiques des jeunes en situation précaire et le caractère distinct de l'itinérance jeunesse.
3. Nous misons sur la prévention.
4. Nous défendons les droits des jeunes dans toutes les sphères de leur vie.
5. Nous privilégions une approche globale, fondée sur les forces et l'autodétermination de tous les jeunes.
6. Nous veillons à tenir compte des besoins de tous les jeunes dans un souci de bienveillance et d'inclusion, en tenant compte des vulnérabilités particulières causées par des traumatismes personnels, culturels et générationnels.
7. Nous favorisons l'inclusion inconditionnelle des jeunes dans tous les travaux de lutte contre l'itinérance jeunesse.
8. Nous favorisons une approche collective.
9. Nous contribuons tous à l'avancée des politiques et des pratiques.

En signant cette déclaration commune, j'affirme mon engagement à garder en tête la vision et les valeurs mises en avant et, selon mes possibilités (et/ou celles de mon organisation), à proposer et à mettre en place des solutions pour lutter contre l'itinérance jeunesse, notamment par des actions de prévention avant la rue



*Je
signe*

ANNEXE C : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec – Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

[Consulter le rapport](#)

Itinérance chez les jeunes au Canada – Rapport 2024

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

[Consulter le rapport](#)

Brochure : Mettre les bouchées doubles – Socialisation du logement

FRAPRU – Hiver 2024

[Consulter la brochure](#)

Portrait des jeunes placés sous les services de la protection de la jeunesse et leurs défis en emploi

Longo, M.E., Goyette, M., Dumollard, M., Ziani, M., Picard, J. (2024)

[Consulter le rapport](#)

État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec

Gougeon, P., Faucher, G., Waji, O., Ruscio, C., Fahey, R. (2023)

[Consulter le rapport](#)

La consommation accrue de services sociaux et de santé des jeunes ex placés-es

Goyette, M., Gauthier-Davies, C., Laporte, C. (2024)

[Fiche-résumé](#)

Les coûts de la sous-scolarisation des jeunes placés

Leroux, L., Blanchet, A., Goyette, M., Bouchard St-Amant, P. (2020)

[Consulter le rapport](#)

Direct Cash Transfers: Re-imagining Homelessness Prevention through Dignity and Choice

Mahsa Moulavi – HomelessHub (2025)

[Lire l'article](#)

Foundations for Social Change (2020)

The New Leaf Project : Exploring cash transfers to people experiencing homelessness in Vancouver, Canada

[Consulter le projet](#)

The Youth Action Research Revolution

Malenfant, Jayne, Nichols, Naomi, Adamovicz, Laurence, Narcisse, Shayana, Plamondon, Maxime, & Watchorn, Mickey. (2022). Building From Experience:- Partial Research Summary. Montréal : Research for Social Change Lab.

[Consulter le rapport](#)

REMERCIEMENTS ET INVITATION À ÉCOUTER LA PAROLE DES JEUNES

Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance envers toutes les personnes et institutions qui œuvrent à prévenir l'itinérance, ainsi qu'aux décideurs publics qui prennent le temps d'examiner les recommandations formulées dans le cadre de cet avis prébudgétaire.

Dans un esprit de dialogue et d'écoute, nous invitons les responsables politiques à porter attention à la voix des jeunes, qui témoignent avec authenticité et sensibilité de leur vécu et de leurs aspirations.

Leur parole est précieuse : elle éclaire les enjeux, interpelle les consciences et propose des pistes concrètes pour bâtir un avenir plus équitable.

À cet effet, nous vous invitons à visionner la vidéo suivante, produite par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse. Elle constitue un appel sincère à l'action et à la solidarité.

